

à jour les conditions de réussite de gestion de la diversité. Quatre registres d'intervention sont soulignés : changer les représentations, le travail en partenariat, l'accompagnement des parcours individuels par une mobilisation collective notamment dans l'accès et le retour à l'emploi, l'adaptation des entreprises enfin, pour tirer parti de la diversité des compétences et en particulier de celle des seniors.

Au total, ce dossier est un outil précieux pour aider les militants CFDT engagés contre les discriminations au travail. C'est « un combat quotidien dans chaque entreprise », comme le rappelle l'enquête CFDT de 2004 auprès des salariés présentée lors de la récente conférence annuelle européenne à Riga début octobre.

Denis Jacquot

Yves Batard

La protection sociale des agents publics et des salariés

Égalité de droits, inégalité de traitement

L'Harmattan, mai 2004. 180 pages, 16 euros

La loi du 23 août 2003 portant réforme des retraites a pour ambition d'harmoniser les conditions de retraite de tous les salariés du public et du privé. Un pas a été franchi, mais l'identité des situations est loin d'être acquise, chaque régime gardant ses spécificités, ses avantages et ses inconvénients.

C'est dire si l'ouvrage d'Yves Batard arrive à point nommé. L'auteur offre un panorama très complet des situations actuelles en présentant de façon détaillée et documentée l'histoire des régimes qui explique les différences d'aujourd'hui, que le public comprend de moins en moins bien. Quand on prend la mesure des situations spécifiques et des raisons profondes qui les justifient, on imagine que le chemin sera encore long avant de parvenir à une véritable harmonisation. Toutefois, la mul-

tiplication des situations particulières et des dérogations à apporter suite aux évolutions des grandes entreprises publiques notamment, ou encore la nécessaire convergence des situations des maîtres du privé et du public démontrent que des évolutions sont indispensables.

L'auteur, pour autant, n'est pas naïf et nous dit que « parvenir à l'égalité de traitement par l'égalisation des situations apparaît non seulement comme une utopie mais bien une chimère. Par contre, construire une solution qui vise l'égalité de traitement entre les citoyens, en favorisant l'harmonisation et la coordination des différents régimes apparaît comme étant une solution juridiquement possible ».

L'ouvrage est recommandé aux militants qui souhaitent s'investir dans le domaine de la pro-

tection sociale, aux spécialistes du public ou du privé pour mieux comprendre les différences et les difficultés à faire évoluer la situa-

tion et à tous ceux qui veulent comprendre la très riche actualité sociale.

Philippe Fontaine

François Dubet

L'école des chances

Qu'est-ce qu'une école juste ?

Le Seuil / La République des idées, 2004. 96 pages, 10,5 euros

C'est au terme d'une scolarité plus ou moins bien réussie que, dans nos sociétés démocratiques, des individus nés égaux en droits vont occuper des positions sociales inégales. Quoi de plus juste alors que de faire reposer sur le travail, le courage et l'assiduité de nos enfants la position qu'ils occuperont plus tard – et ce, indépendamment de leur naissance ou de leur héritage ? Mais, si le principe de la méritocratie est largement revendiqué et affiché dans nos écoles, les différences de réussites entre catégories sociales, ethniques ou sexuelles ne disparaissent pas, bien au contraire.

Face à ce constat amer, et dans le contexte des débats qui ont entouré la sortie du rapport Thélot, François Dubet nous propose un renversement de perspectives pour approcher autrement l'égalité des chances : l'école juste ne sélectionnerait pas les élèves les plus méritoires en orientant les « vaincus » en fonction de ce qui les écarte d'un modèle d'excellence mais garantirait aux plus faibles un meilleur traitement. Recentrer ainsi le propos autour du sort des plus faibles met en évidence les insuffisances d'un système scolaire pensé à l'aune du seul principe d'égalité méritocratique des

chances. Pour une école plus juste, il faut alors adjoindre les principes d'égalité distributive, sociale et individuelle à celui de la méritocratie. S'appuyant sur ces quatre grands principes, François Dubet dessine l'école juste autour de quelques idées forces.

Conserver une éthique de la justice dans l'école, d'abord. Sans la fiction nécessaire de l'égalité méritocratique, les notions d'efforts et de travail s'effondrent ainsi que, *in fine*, celle d'une société démocratique.

Passer de l'égalité à l'équité scolaire, ensuite. Parce que l'école est inscrite dans une société forcément inégalitaire et pour qu'aucun élève ne souffre de handicap social, certaines inégalités de traitement sont justifiées. François Dubet souligne ici l'intérêt de la discrimination positive lorsqu'elle est centrée sur les projets des individus, ce qui suppose alors l'accès de tous à une véritable information sur la « valeur » des parcours : aujourd'hui seule une poignée d'initiés savent lesquels sont « payants » et adoptent leur stratégie en conséquence. D'autre part, l'équité commande de revoir des normes et règles prévues pour être égalitaires : il en va ainsi de la carte scolaire (« décalque de la